

Image not found or type unknown



En concubinage qui doit s'enregistrer en surendettement

Par **cettier**, le **06/11/2011 à 11:32**

Bonjour,
ayant ete a mon compte et ayant du deposer le bilan pour ma societe.aujourd'hui je me retrouve en situation de surendettement sur les cautions de mon ex societe.doit je faire un dossier de surendettement avec ma concubine vivant sous le meme toit que moi ou puis je le faire seul.merci pour vos reponse.

Par **amajuris**, le **06/11/2011 à 11:40**

bjr,
juridiquement il n'y a aucun lien entre concubins.
en conséquence vous devez faire seul votre demande.
votre concubin n'est pas concerné par votre situation.
cdt